

## Annexe

# Normes de description de contenus culturels reconnus dans l'environnement numérique

Dans le cadre de sa planification stratégique 2023-2027, la SODEC s'engage à soutenir les entreprises culturelles dans l'intégration de leviers de découvrabilité afin d'assurer la promotion de leurs contenus francophones dans l'environnement numérique.

C'est ainsi que la SODEC soutiendra la diffusion et l'adoption de normes de description reconnues pour l'enregistrement sonore et pour le spectacle dans l'environnement numérique.

Bien que les actions énumérées ci-dessous ne soient pas obligatoires en ce moment, veuillez noter que l'adoption de normes de description de contenus culturels reconnues dans l'environnement numérique deviendra un critère d'admissibilité des programmes d'aide en musique et du spectacle à partir de l'année financière 2027-2028.

La SODEC encourage fortement les entreprises à participer aux initiatives suivantes :

### **Normes de description de contenus culturels reconnues dans l'environnement numérique pour les enregistrements sonores**

- S'inscrire sur un outil de gestion de métadonnées en lien avec les enregistrements sonores (par exemple, [MétaMusique](#))
- Compléter une séance d'accueil et d'intégration (individuel ou de groupe) avec ledit outil de gestion de métadonnées

### **Normes de description de contenus culturels reconnues dans l'environnement numérique pour les spectacles musicaux et d'humour**

- Se familiariser avec la norme [Datascène](#)

### **Développement de connaissances**

- Suivre les formations sur la découvrabilité offertes par des organismes reconnus par le milieu (par exemple, ADISQ, APEM, MétaMusique, Datascène, etc.)

## **RÉFÉRENCES**

[Guide des bonnes pratiques : découvrabilité et données en culture](#)